



Les 6^e et 3^e interdits de classe, le préfet s'y oppose

Estimant certaines classes surchargées au collège Langevin-Wallon de Blainville-sur-Orne, le maire a interdit leur accès aux 6^e et 3^e. Avant de se rétracter, poussé par le préfet du Calvados, Philippe Court.

La mobilisation

Le conflit, qui s'est engagé entre la mairie de Blainville-sur-Orne, la préfecture et la Direction départementale des services académiques a pris un nouveau tournant jeudi soir. Peu avant 16 h, un arrêté municipal a été remis à Thierry Borde, principal du collège Langevin-Wallon, ainsi qu'aux professeurs. L'article 2 de cet arrêté mentionne « **la cessation des cours pour les classes de 6^e et de 3^e du collège Langevin-Wallon** », à compter de ce vendredi.

Le conflit a débuté mardi, jour de rentrée scolaire. Selon les professeurs, les parents d'élèves et la municipalité : « **Les classes de 6^e et de 3^e sont surchargées.** » Au niveau 3^e, la moyenne est de 29 élèves par classe auxquels se joignent, dans l'une des classes, deux élèves en Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire).

Revirement de situation jeudi soir

Au niveau 6^e, la moyenne est de 27 élèves par classe, mais avec cinq élèves Ulis. « **Une des classes de 6^e se retrouve à 29 élèves et une AVS (Assistante de vie scolaire), déplore le maire de Blainville-sur-Orne, Lionel Marie. Soit, avec le professeur, 31 personnes en même temps dans des salles n'ayant pas cette capacité d'accueil. Certaines personnes sont assises devant les issues de secours.** »

Pour le maire, les conditions assurant la sécurité des enfants et des personnels « **sont insuffisantes, surtout dans un contexte sanitaire si particulier** ».

Il a donc décidé que les élèves de 6^e et 3^e n'iraient pas en cours. Une décision que n'a que très peu apprécié le préfet du Calvados, Philippe Court, qui a échangé au téléphone avec Lionel Marie, vers 20 h, jeudi. « **Il m'a menacé de me suspendre de mes fonctions en allant devant le tribunal si je ne retirais cet article 2 de mon arrêté** », raconte Lionel Marie, qui, après réflexion, a décidé d'obtempérer.

Tous les élèves de Langevin auront donc cours ce vendredi. Mais l'affaire n'est pas close pour autant. Dans son arrêté, le maire demande également (c'est l'article 1) au préfet du Calvados « **de diligenter sans délai une mission permettant de constater concrètement les conditions d'accueil des élèves et de décider des préconisations nécessaires à prendre en matière de sécurité** ».

Une réunion est programmée ce vendredi, à 11 h, à la préfecture du Calvados, en présence de Lionel Marie, ainsi que de Clémentine Le Marrec, maire de Bénouville, et de Bertin George, maire de Saint-Aubin-d'Arquenay, et de Claire Trouvé et Michel Fricout, conseillers départementaux. « **Les parents d'élèves et les enseignants n'ont pas été autorisés à participer à cette réunion** », informe Lionel Marie.



Lionel Marie, jeudi, dans son bureau à la mairie. Ouest-France